

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 16

Artikel: Organisation de la landwehr
Autor: Frey-Hérosée / Schiess
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exemple, a fait l'acquisition du nombre réglementaire des obus et coups à mitraille pour sa batterie de montagne de l'élite.

Les munitions pour l'élite dans les cantons de Lucerne, Fribourg et du Tessin offrent en revanche encore quelques lacunes et elles manquent entièrement aux batteries de montagne de la réserve des cantons des Grisons et du Valais.

Les cantons de Lucerne, Fribourg, St-Gall, Argovie, Tessin, Vaud et Valais ont encore à combler quelques lacunes dans leurs batteries de réserve et leurs pièces de position.

(A suivre.)

ORGANISATION DE LA LANDWEHR

La circulaire suivante a été adressée par le Conseil fédéral à tous les Etats confédérés :

Fidèles et chers Confédérés,

La landwehr étant actuellement organisée ou en voie de l'être prochainement dans la plupart des cantons, il importera avant tout de procéder en conformité de l'art. 20 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 5 juillet 1860 à la répartition de la landwehr en divisions et à la formation des états-majors.

Ici nous partons du principe naturel, qu'en règle générale, cette landwehr ne devra pas être employée en dehors d'une certaine circonscription, et doit, par ce motif, être répartie en divisions territoriales. La répartition territoriale pour la formation des différentes divisions est établie de telle sorte que chaque arrondissement s'étende de l'intérieur de la Suisse en forme d'éventail vers la frontière et que, par conséquent, à chaque division soit assignée en première ligne la défense d'une frontière déterminée vers l'étranger; sans que toutefois son emploi dans une autre direction soit exclu en cas de danger.

On a eu en outre égard à ce que chaque division comprenne toutes les espèces d'armes. Nous faisons suivre ici cette répartition, basée en partie sur la population de chaque arrondissement, en partie sur le contingent des arrondissements à l'élite, en partie sur la force effective de la landwehr au 1^{er} janvier 1860.

I^e Division de la landwehr.

	Population.	Fournit au contingent fédéral.	Force de la landwehr.
Genève	64,146	1,467	1,488
Vaud	199,575	5,827	8,746
Valais	81,559	2,392	573
Fribourg	99,891	2,955	1,504
	445,171	12,641	12,311

II^e Division de la landwehr.

Neuchâtel	70,753	1,964	1,868
Berne	458,301	13,540	9,614
Soleure	69,674	2,061	1,267
Bâle-Ville	29,698	682	547
Bâle-Campagne	47,885	1,382	882
	676,311	19,629	14,178

III^e Division de la landwehr.

	Population.	Fournit au contingent fédéral.	Force de la landwehr.
Argovie	199,852	5,905	1,667
Zurich	250,698	7,353	7,669
Thurgovie	88,908	2,609	2,044
Schaffhouse	55,500	1,018	549
	574,758	16,885	11,929

IV^e Division de la landwehr.

St-Gall	169,625	4,990	4,977
Appenzell R.-ext. .	43,627	1,294	2,046
Appenzell R.-int. .	11,272	329	386
Grisons	89,895	2,631	4,000
Glaris	30,213	898	846
	344,632	10,142	12,255

V^e Division de la landwehr.

Lucerne	132,843	5,967	2,395
Uri	14,505	429	680
Schwytz	44,168	1,315	1,162
Unterwalden-le-Haut.	13,799	440	292
Unterwalden-le-Bas .	11,339	537	318
Zug	17,461	516	821
Tessin	117,759	3,298	1,075
	351,874	10,272	6,743

RÉCAPITULATION.

I ^e Division	445,171	12,641	12,311
II ^e Division	676,311	19,629	14,178
III ^e Division	574,758	16,885	11,929
IV ^e Division	344,632	10,142	12,255
V ^e Division	351,874	10,272	6,743
	2,392,746	69,569	57,416

En ayant l'honneur de porter cette répartition à votre connaissance, nous y joignons l'invitation de bien vouloir, jusque fin août au plus tard, désigner au département militaire fédéral, en vue de la formation d'états-majors de division et de brigade de la Landwehr, les officiers que vous jugerez les plus propres à occuper les places suivantes :

- 1^o Commandant de division.
- 2^o Commandant de brigade.
- 3^o Commandant des armes spéciales de chaque division.
 - a) du génie ;
 - b) de l'artillerie ;

c) de la cavalerie;

d) des carabiniers.

4^e Adjudants de division et de brigade.

5^e Commissaires des guerres pour divisions et éventuellement aussi pour brigades.

6^e Médecins de division.

Quant aux choix définitifs pour ces places nous nous réservons d'y procéder et la répartition ultérieure de la landwehr (répartition en brigades), etc., aura lieu après que les propositions seront parvenues.

Enfin, nous vous ferons observer qu'en tout cas il ne peut être présenté des officiers qui sont portés dans les rôles de l'état-major fédéral ou du contingent fédéral (élite, réserve).

Nous saisissons cette occasion pour vous recommander, fidèles et chers confédérés, avec nous à la protection divine.

Berne, le 30 juillet 1860.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,

FREY-HÉROSÉE.

Le chancelier de la Confédération,

SCHIESS.

TABLEAU DES PRINCIPALES BATAILLES

Livrées depuis le commencement du XVII^e siècle jusques et y compris celles de la campagne de 1859, indiquant le nombre des combattants présents à chacune de ces batailles, les hommes mis hors de combat, et enfin les pertes relatives que les armées ont essuyées dans ces batailles.

NOM de la bataille.	BELLIGÉRANTS.	FORCE des armées.	MORTS et blessés.	PERTES relativ.
HOCHSTEDT . .	Allemands et Anglais . .	56,000	11,000	
	Bavarois et Français . .	60,000	15,000	
	Totaux . . .	116,000	26,000	1/3
RAMILLIES . .	Alliés	60,000	5,635	
	Bavarois et Français . .	62,000	6,200	
	Totaux . . .	122,000	9,835	1/12
MALPLAQUET . .	Alliés	80,000	20,000	
	Français	70,000	14,000	
	Totaux . . .	150,000	34,000	1/5
FONTENOY . .	Français	56,000	5,257	
	Alliés	50,000	7,000	
	Totaux . . .	106,000	12,257	1/9